

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS, ON LA DÉFEND !

FLASH

Montreuil, le 05 juin 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CPR

17 OCTOBRE 2018 : ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES RETRAITÉS À LA CPR

Le Conseil d'Administration de la CPR s'est tenu le 31 mai. Il avait notamment pour ordre du jour de définir la date des élections des représentants des retraités au conseil d'Administration de la Caisse, ainsi que les modalités de vote. Les représentants SUD-Rail et FGRCF n'ont pas participé à cette réunion du Conseil d'Administration.

La CPR est administrée par un Conseil d'Administration de 26 membres comprenant :

- Un président, désigné par le gouvernement,
- 19 membres représentant les affiliés, dont 17 représentant les actifs et 2 représentant les retraités (1 siège CGT et 1 siège FGRCF),
- 6 membres représentant le patronat SNCF, chaque membre portant 3 voix lors des délibérations du Conseil.

Le Conseil d'Administration de la CPR a notamment pour rôle d'établir les statuts et le règlement intérieur de la CPR, d'organiser tous les ans un débat consacré aux dispositions du règlement de prévoyance, de voter le budget de gestion de la caisse et de contrôler l'application par le directeur et l'agent comptable des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que de l'exécution de ses propres délibérations.

La CGT revendique que ces prérogatives soient radicalement élargies.

Pour la CGT, la Sécurité Sociale dans son ensemble, doit relever de la démocratie sociale et être placée sous la responsabilité des représentants des assurés sociaux.

Il apparaît en effet inutile de conférer aux représentants patronaux un quelconque pouvoir de décision, puisqu'ils se refusent à peser utilement dans le débat, sauf lorsqu'ils soutiennent aveuglément, voire dogmatiquement les orientations du gouvernement, ou défendent leurs propres intérêts en termes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

La CGT considère que les Conseils d'Administration des organismes de protection sociale, dont la CPRP SNCF, doivent administrer intégralement le régime, qu'il s'agisse de définir les prestations du régime ou de proposer au législateur les taux et l'assiette des cotisations à instaurer.



Lors de cette réunion du Conseil d'Administration, les administrateurs CGT ont porté 3 exigences concernant les élections des représentants des retraités au CA :

- Le lancement de l'élection des représentants des retraités au CA, le mandat actuel échéant le 14 décembre 2018,
- La nécessité de maintenir une véritable campagne électorale, gage de démocratie et de véritables débats sur les enjeux et le contexte, nécessitant que les élections se tiennent le 07 novembre 2018 plutôt que le 17 octobre,
- La forme du scrutin, dont il apparaît que le passage précipité d'un vote par bulletins classiques à un vote par « cartes-lettres » au moyen de codes-barres autocollants, serait de nature à bouleverser des pratiques maîtrisées par les électeurs, emportant par conséquent une moindre participation et une hausse des votes invalides.

Sur le premier point, la CGT a emporté l'adhésion du CA dans son intégralité.

Sur le second point, le président, le patronat, l'UNSA et la CFDT se sont opposés au report des élections au 07 novembre 2018, de manière à éviter les débats de fond autour de la protection sociale.

Sur le troisième point, le président, le patronat et l'UNSA ont imposé par leur vote le recours aux cartes-lettres, occasionnant un surcoût pour la Caisse de 13.000€ et un risque d'augmentation de l'abstention.

La campagne s'annonce courte, au travers de modalités de vote différentes, se voulant occulter les débats de fond concernant la protection sociale.

La Fédération CGT des Cheminots et son Union Fédérale des Retraités entendent cependant placer les enjeux majeurs de la protection sociale, de son financement reposant sur la cotisation sociale, du devenir des régimes, des retraites, de la prévoyance... au centre d'un débat nécessaire.

Malgré des règles de vote insatisfaisantes, et l'absence de deux délégations représentant les affiliés, la Fédération CGT des Cheminots, au travers ses administrateurs, a obtenu le maintien des élections des représentants des cheminots retraités au CA de la CPR.

Pour gagner de nouveaux droits pour les cheminots actifs et retraités, seul le vote CGT est garant d'un véritable investissement militant, face au duo patronat/gouvernement et dépassant l'attentisme de certains représentants.

**C'est pour ces raisons que le 17 octobre 2018,
les cheminots retraités voteront massivement CGT !**

